

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 24

Pouvoir : 5

Date de la convocation :
3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Amélie VION à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

Objet : Budget Principal – Approbation du compte administratif 2023

Exposé :

Le compte administratif est présenté en fin d'exercice par le Maire.

Il retrace la situation budgétaire de la commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que l'assemblée délibérante puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. Son vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année n+1.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire : il permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2023, corrigé du solde d'exécution de l'année 2022, fait apparaître les résultats présentés ci-dessous, résultats qui sont conformes en tous points à ceux indiqués dans le compte de gestion.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 988 716.16 €	2 335 717.53 €	8 324 433.69 €
Recettes	7 167 490.77 €	1 386 446.77 €	8 553 937.54 €
Résultat de l'exercice	1 178 774.61 €	-949 270.76 €	229 503.85 €
Résultat N-1 reporté	5 192 718.47 €	-489 923.23 €	4 702 795.24 €
Résultat de clôture	6 371 493.08 €	-1 439 193.99 €	4 932 299.09 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses	0.00 €	324 075.00 €	324 075.00 €
Restes à réaliser (RAR) recettes	0.00 €	487 237.00 €	487 237.00 €
Solde des RAR	0.00 €	163 162.00 €	163 162.00 €
Résultat global de clôture	6 371 493.08 €	-1 276 031.99 €	5 095 461.09 €
Transfert ou intégration de résultats /OONB	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Régl. écarts de conversion euro /OONB	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat global de clôture corrigé d'OONB	6 371 493.08 €	-1 276 031.99 €	5 095 461.09 €

Visa :

Vu les articles L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes desquels l'arrêté des comptes annuels de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin et après production du compte de gestion par le comptable,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire se retire au moment du vote du compte administratif après sa discussion.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal comme indiqué ci-dessus.



Vote : POUR 22, ABSTENTION 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 11 AVR. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 11 AVR. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire

